



AUTO RC THONON

Monsieur Didier HOUILLIER
Président de l'Association
ARCT
36 Route du vieux Mottay
74500 PUBLIER
06 18 70 10 48

Association Loi 1901
Déclarée le 20/07/2005
A Thonon les Bains
Affilié à la Fédération de Voiture Radio Commandées Sous le n° 0938

Email : autorcthonon@free.fr

I. LICENCE ET ADHESION 2026

- La carte de membre du club est obligatoire dans l'enceinte du circuit et pour son accès.
- **Le code d'accès au circuit sera délivré à toute personne qui aura pris sa licence auprès de la ligue et payée son adhésion au club.**

Accès à l'intérieur de l'enceinte du Club

- Une cotisation est demandée aux personnes voulant adhérer à l'association.
- L'adhésion d'une personne mineure est soumise à l'accord écrit du ou des parents ou tuteurs, ainsi qu'un justificatif de domicile
- Les enfants âgés de moins de 16 ans doivent être impérativement accompagnés et être sous la surveillance d'un tuteur lors de leurs présences au club.

Cotisation annuelle toutes catégories : valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

○ Spécial Jeune : Cotisation Club de 30€ pour les jeunes – de 17ans

○ Choix de votre Licence FFVRC + cotisation Club 2026

- | | |
|---|----------------------------|
| ☐ Licence Jeune - de 17 ans + licence club : | 20 € + 30 € = 50 € |
| ☐ Licence Loisir (+ de 18 ans) + licence club : | 30 € + 75 € = 105 € |
| ☐ Licence Compétition + licence club : | 50 € + 75 € = 125 € |
| ☐ Licence Passion (meccanos, accompagnateurs et organisateurs) | 20 € + 0 € = 20 € |

Pack Famille en Loisir : Cotisation Annuelle / personne d'une même Famille

2 Membres = (ex : 1 adulte + 1 enfant = **65 + 30 + 30 + 20**) **= 145 €**
3 Membres = (ex : 1 adulte + 2 enfants = **55 + 30 + 30 + 30 + 20 + 20**) **= 185 €**

- Outre la cotisation annuelle à acquitter, chaque adhérent s'engage à venir participer pendant l'année à **3 séances de travaux (convocation envoyé 15 jours avant)** d'entretien et de remise en état de la piste.
- Une participation Forfaitaire de **50 €** sera demandée pour toute adhésion au club pour les personnes déjà inscrites dans un autre club.



Cotisation « à la séance Roulage» 15 € : Il est possible pour le club d'accueillir de façon ponctuelle des pilotes extérieurs .Cet accueil est payant , la somme de 15 euros sera demandée avant le début de la session.

La licence FVRC ou l'assurance individuelle contractée par le club est obligatoire pour tous les adhérents. Pour les licences, le club en fait la demande chaque année auprès de la FVRC. Elle est valable pour l'année civile en cours. **L'assurance individuelle contractée par le club est valable pour l'année civile et vous couvre uniquement pendant votre activité au sein du club.**

Les membres de l'association sont tenus de payer leur cotisation à la fin de l'assemblée annuelle, qui en aura fixé le montant. Cette cotisation sert à couvrir les frais de fonctionnement.

II. SECURITE

Respect des autres et surtout des enfants :

Le respect des autres et surtout des enfants est de la responsabilité de tous.

Rappel, notre discipline est un loisir, donc source de plaisir, cela ne doit pas se transformer en crainte et toute autre chose, suite à des comportements inadaptés sur le site.

La piste est ouverte à tous, donc si des enfants se joignent au groupe qui roule, c'est aux pilotes présents sur le podium et plus aguerris, de les éviter sur la piste et non l'inverse !

Si néanmoins la présence de véhicule plus lent sur la piste dérange, il faut attendre que la session se termine pour rouler à son tour.

Petit rappel : si vous vous retourner, ce n'est pas la faute des autres, mais Uniquement la vôtre, donc Le self control est de rigueur sur le podium.

Sur la piste :

- Il est interdit de rouler en sens inverse.
- Il est interdit de rouler sans carrosserie.
- La piste est interdite aux animaux, ces derniers doivent être tenus en laisse sur le reste de l'enceinte du club

Dans les stands :

- Il est formellement interdit de fumer dans les stands et sur le podium.
- Il est interdit de s'asseoir sur les établis.
- Il est interdit de monter sur la rampe devant les stands.
- L'accès au podium et au circuit est réservé aux personnes possédant une licence (ceci pour des raisons d'assurance).

Accès à la piste et au podium

- L'accès à la piste et au podium est limité aux pilotes et aux mécaniciens. L'accès est strictement interdit aux accompagnateurs et aux visiteurs.



- L'évolution en dehors des pistes est formellement interdite et le pilote est entièrement responsable des accidents qu'il risque de provoquer.
- Les réparations du véhicule RC sont interdites sur la piste et ses abords, elles se font dans les stands.
- Les voitures thermiques doivent être munies d'un pot d'échappement homologué. L'échappement libre est formellement interdit. (Extrait de l'Auto RC de la FVRC).

III. VIE AU CLUB

Comportement des adhérents

- **Il est formellement interdit de fumer dans les stands et sur le podium.**
- **Les adhérents se doivent de respecter la propreté des pistes et des stands.**
- **Les emplacements utilisés par les pilotes devront être rendus propres.**
- Les adhérents sont les représentants du club et ils se doivent de montrer une image positive de ce dernier et du modélisme en général.
- Chaque fois qu'il en a la possibilité, chaque membre a le devoir d'apporter dans la mesure de ses moyens sa contribution aux activités du club.
- Tout membre qui entretient une attitude négative préjudiciable pour la vie du club ou anti-sportive est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation
- La pratique de cette activité devra se faire dans un esprit de courtoisie et de camaraderie pendant les entraînements, comme pendant les compétitions.
- Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.
- Les véhicules sont interdits dans l'enceinte du circuit sauf pour décharger du matériel
- Tout licencié s'engage à participer à l'entretien du circuit.
- L'association étant animée par un bureau de bénévoles, chaque membre est responsable de la bonne marche du club et met ses compétences au service des autres.
- Les membres de l'association ne peuvent en aucun cas recevoir une rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiées.
- Chaque personne doit nettoyer son établi lorsqu'elle quitte le circuit. Et ne laisser aucuns déchets sur le site.
- Veiller à bien verrouiller le cadenas et pour éviter de le perdre, s'assurer qu'il est verrouillé sur le portail même lorsque le portail est ouvert.
- Les mineurs sont sous la responsabilité des parents, ils ne doivent pas circuler sur la piste lorsque les voitures RC évoluent sur la piste. **Et surtout ne JAMAIS COURIR pour aller ramasser sa voiture !**



Horaires

- **TOUT TERRAIN** : du lundi au dimanche de 8 H à 20 H.

Le club se réserve le droit de fermer le circuit certains jours de l'année en cas de préparation pour l'organisation des courses ou journée travaux. Dans ces cas, une communication sera faite à l'avance aux adhérents via mail ou apposition sur le panneau d'informations du club.

L'utilisation des installations est limitée

- Aux membres à jour de leur cotisation annuelle.
- Aux personnes extérieures ayant acquitté un droit d'entrée « à la séance ».

IV. LE CIRCUIT

- Le circuit est réservé aux voitures radiocommandées. Il est interdit de rouler avec tout autre véhicules style : Quad, moto, vélo, pocket bike et autres.
- Par mesure de sécurité le public n'est pas admis à rentrer sur les infrastructures du club , sauf invitation expresse des responsables du club.
- L'accès des stands et du podium est exclusivement réservé aux pilotes et aux mécaniciens. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire évoluer les voitures dans les stands. Les spectateurs devront se tenir aux emplacements prévus.
- Les dégâts causés au matériel personnel ainsi qu'aux personnes non adhérentes au club, n'engagent en aucun cas la responsabilité du club.
- La propreté des installations devra être assurée par tous les utilisateurs. Par ailleurs, il est impératif que les utilisateurs nettoient correctement l'emplacement qu'ils auront occupé. L'entretien général du circuit et de ses installations doivent être assuré par tous les membres de l'association, chaque fois que cela est nécessaire. A cette occasion la piste pourra être fermée durant les travaux.

